

cessions en dessous de \$5,000 au lieu de \$3,000, et nous avons augmenté les droits sur les transactions au-dessus de \$75,000.

Nous avons adopté, en 1907 une loi contre le système vicieux de l'usure tant en vogue dans Montréal et ailleurs, pour mettre fin aux opérations canailles des usuriers.

Nous avons édicté des lois, pour promouvoir la meilleure administration de la Justice en augmentant le nombre des juges, tant au civil qu'au criminel.

Nous avons augmenté les subsides au Bureau de Santé Provin-

cial et nous en avons voté d'autres pour la construction d'écoles dans les nouveaux districts de colonisation.

Nous avons refendu les lois concernant les assurances et les licences afin de mettre fin à certains abus et de promouvoir la cause de la tempérance et du bon ordre.

Nous avons passé une loi pour autoriser la nomination d'un agent général de la Province à Londres, pour surveiller nos intérêts commerciaux et assurer à la province de Québec la même garantie de la bonne foi des

